



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 100178

Texte de la question

Alors que le manque d'harmonisation fiscale entre les pays membres de l'Union européenne constitue un réel obstacle au libre-échange, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie quelles mesures il compte prendre afin de favoriser le développement d'une meilleure homogénéité des prélèvements au niveau européen.

Texte de la réponse

Afin de diminuer la concurrence fiscale déloyale entre États membres de l'Union européenne, le Gouvernement a manifesté à de nombreuses reprises au sein des instances européennes la nécessité de rapprocher les législations applicables dans le marché intérieur notamment en matière de fiscalité directe des entreprises. Un tel rapprochement n'interdirait d'ailleurs pas une certaine concurrence fiscale, dès lors que celle-ci demeure loyale. Dans cette perspective, les États membres travaillent actuellement sur un projet d'harmonisation de l'impôt sur les sociétés (assiette commune consolidée de l'impôt sur les sociétés ou ACCIS) qui résulte d'une initiative franco-allemande et dont l'objet consiste à pallier les difficultés auxquelles se heurtent les entreprises qui réalisent des opérations dans plus d'un État membre au sein du marché intérieur. En pratique, les experts des 25 états membres se réunissent régulièrement depuis fin 2004 à Bruxelles dans le cadre d'un groupe de travail établi pour une durée de trois ans. La France participe activement au groupe de travail, à l'ensemble des sous-groupes techniques et préside l'un d'entre eux. La Commission européenne a présenté le 5 avril 2006 une communication (COM/2006/157) qui présente l'avancée encourageante des travaux et les prochaines étapes, l'ultime étant la présentation législative globale à la fin de 2008.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100178

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7433

Réponse publiée le : 5 septembre 2006, page 9346